

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation
Angers

Contacts
severine.planchenault@univ-angers.fr
Tél. : 02 44 68 86 85

**Responsable
pédagogique**
Emmanuel GRATTON
emmanuel.gratton@univ-angers.fr

Adresse web
www.univ-angers.fr/formationcontinue



Partenaire



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

— Présentation

Le soutien à la parentalité est devenu une pratique explicite de nombre de professionnels du secteur social, éducatif, médico-social, médical... L'évolution des configurations familiales avec la transformation des liens familiaux qui s'y associe semblent avoir accentué la nécessité pour certains parents d'être accompagnés à certains moments, par des professionnels pour trouver des repères, une écoute et un soutien dans l'affirmation de leur fonction parentale.

Le soutien à la parentalité à travers ses dispositifs et ses pratiques, soulève des difficultés théoriques, méthodologiques et éthiques qu'il importe de considérer. Notamment, des questions se posent, sur la légitimité de cet accompagnement à la parentalité, son risque «infantilisant», «normalisant», la forme qu'il doit prendre et le sens qu'il doit permettre de construire, avec le risque pour les professionnels d'être pris à leur insu par leurs propres mouvements identificatoires.

Le D.U. Soutien à la parentalité a pour but d'accompagner les professionnels qui sont en **relation étroite et régulière avec les parents et les familles.**

Les stagiaires ayant validé le D.U. Soutien à la parentalité pourront postuler au D.U. Accompagnement à la Parentalité.

— Objectifs

- Intervenir pertinemment (en ayant les connaissances juridiques, sociales, psychologiques, sanitaires) auprès des parents,
- Accompagner les parents dans leurs compétences,
- Analyser et évaluer une situation familiale,
- Favoriser la relation parent/enfant.

— Public visé

- Technicienne de l'intervention sociale et familiale,
- Auxiliaire de puériculture,
- Moniteur-éducateur,
- Référent famille dans les centres sociaux,
- Bénévoles ou élus associatifs (ayant le baccalauréat).

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un Bac
- Être titulaire d'un diplôme d'État en travail social ou en santé de niveau IV
- Avoir une expérience professionnelle significative en lien direct avec des familles

— Programme

Module 1

21 et 22 janvier 2019

Le soutien à la parentalité : une histoire de rencontre entre soi et l'autre - 10,5 h (+3,5 h du module 6 «Analyse de la pratique»)

Module 2

25 et 26 février 2019

Droit et responsabilités des familles et des professionnels - 10,5 h (+3,5 h du module 6 «Analyse de la pratique»)

Module 3

25 et 26 mars 2019

Les dispositifs de soutien à la parentalité - 10,5 h (+3,5 h du module 6 «Analyse de la pratique»)

Module 4

6 et 7 mai 2019

Prévention, santé, bien-être - 10,5 h (+3,5 h du module 6 «Analyse de la pratique»)

Module 5

3 et 4 juin 2019

Le projet au coeur des pratiques - 10,5 h

Module 6

(Réparti sur les modules 1, 2, 3 et 4)
Analyse de la pratique - 3,5 h x 4

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 70 heures
- Calendrier : janvier 2019 à juin 2019, à raison de 2 jours par mois
- Intervenants : assistantes sociales, éducatrices spécialisées, avocats, médecins de PMI, enseignants, travailleurs ou ingénieurs sociaux.

Modalités pratiques :

- Inscription : candidature en ligne jusqu'au 21 décembre 2018
- Début de la formation : Janvier 2019
- Nombre d'inscrits : 14 minimum et 21 maximum
- Validation : présentation orale d'une situation de soutien à la parentalité.
- Coût de la formation : 1150 euros (+ droits universitaires)
- Coût d'un module : 175 euros (pour les modules 2, 3 et 4).

Visitez notre site

